

881 (IX). Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1954 (14 décembre 1954) [point 37] .....	41
882 (IX). Administration du personnel des Nations Unies: amendement au Statut du personnel des Nations Unies (14 décembre 1954) [point 54] .....	43
883 (IX). Administration du personnel des Nations Unies: question des facilités en matière d'enseignement, à l'usage des enfants des fonctionnaires (14 décembre 1954) [point 54] .....	43
884 (IX). Coordination, sur le plan administratif et budgétaire, de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées (14 décembre 1954) [point 43] .....	44
885 (IX). Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique (14 décembre 1954) [point 45] .....	44
886 (IX). Organisation du Secrétariat (17 décembre 1954) [point 53] .....	44
887 (IX). Amendements au Statut du personnel des Nations Unies (paragraphe 10 de l'article premier, alinéa a du paragraphe 5 de l'article 4, et paragraphes 1 et 2 de l'annexe I) (17 décembre 1954) [point 53] .....	44
888 (IX). Indemnités accordées par le Tribunal administratif des Nations Unies: avis consultatif de la Cour internationale de Justice (17 décembre 1954) [point 48] .....	45
889 (IX). Commémoration en 1955 du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (17 décembre 1954) [point 73] .....	45
890 (IX). Ouverture de crédits pour l'exercice financier 1955 (17 décembre 1954) [point 38] .....	46
891 (IX). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice financier 1955 (17 décembre 1954) [point 38] .....	48
892 (IX). Fonds de roulement (exercice financier 1955) (17 décembre 1954) [point 38] .....	49
893 (IX). Affectation des sommes retenues au titre du barème des contributions du personnel (17 décembre 1954) [point 38] .....	50
894 (IX). Augmentation du dégrèvement pour charges de famille prévu au barème des contributions du personnel, dans le cas des fonctionnaires du Siège (17 décembre 1954) [point 38] .....	50

#### 861 (IX). Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

##### A

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport<sup>1</sup> du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires créé à la huitième session de l'Assemblée générale,

*Estimant* qu'il faut faire en sorte que les travaux du Comité se poursuivent,

1. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de nommer un Comité de négociation des fonds extra-budgétaires, composé de dix membres au plus, dont le mandat sera celui qu'indique la résolution 693 (VII), du 25 octobre 1952, de l'Assemblée générale; ce comité restera en fonctions jusqu'à la clôture de la dixième session de l'Assemblée;

2. *Invite* le Comité de négociation à rendre compte à l'Assemblée générale à sa dixième session;

3. *Invite, en outre,* le Comité de négociation à revoir son mandat à la lumière de l'expérience, en vue de déterminer s'il serait souhaitable d'y apporter des modifications, et à rendre compte à ce sujet à l'Assemblée générale à sa dixième session;

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/2730.

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dixième session un point intitulé "Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires".

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

##### B

*L'Assemblée générale,*

*Ayant noté* que le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires s'inquiète de ce que l'on fixe, pour des travaux et des programmes financés par des contributions volontaires, des objectifs financiers qui risquent fort de ne pas correspondre aux contributions que l'on peut s'attendre à recueillir,

*Prie* les organes des Nations Unies que concerne l'approbation des travaux et des programmes financés par des contributions volontaires de s'assurer que le budget de ces programmes correspond au montant probable des contributions qui seront recueillies au titre de ces travaux et de ces programmes.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

\* \* \*

*En conformité des dispositions de la résolution qui précède, le Président de l'Assemblée générale annonce, à la 497ème séance plénière, tenue le 4 novembre 1954, qu'il a nommé un comité de négociation des fonds extra-budgétaires composé des*

*Etats Membres indiqués ci-après et qui restera en fonctions jusqu'à la clôture de la dixième session de l'Assemblée générale:*

AUSTRALIE, CANADA, COLOMBIE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, LIBAN, PAKISTAN, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET URUGUAY.

**862 (IX). Organisation des Nations Unies: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1953 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1953, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes<sup>2</sup>;

2. *S'associe* aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (neuvième session)<sup>3</sup>.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**863 (IX). Fonds des Nations Unies pour l'enfance: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1953 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1953, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes<sup>4</sup>;

2. *Prend acte* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (neuvième session)<sup>5</sup>.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**864 (IX). Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés: rapport financier et comptes pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour le secours des réfugiés, pour la période du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes<sup>6</sup>;

2. *Prend acte* de la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (neuvième session)<sup>7</sup> et de la déclaration faite au nom du Comité consultatif à la 440ème séance de la Cinquième Commission.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, Supplément No 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/2724.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Supplément No 6A.

<sup>5</sup> *Ibid.*, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/2725.

<sup>6</sup> *Ibid.*, Supplément No 13A.

<sup>7</sup> *Ibid.*, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/2726.

**865 (IX). Nominations aux postes vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Thanassis Aghnidès,  
M. Eduardo Carrizosa,  
M. I. V. Tchetchyotkine;

2. *Déclare* MM. Aghnidès, Carrizosa et Tchetchyotkine nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1955.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**866 (IX). Nominations aux postes vacants au Comité des contributions**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. René Charron,  
M. Arthur Samuel Lall,  
M. Josué Saenz,  
M. G. F. Saksine;

2. *Déclare* MM. Charron, Lall, Saenz et Saksine nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1955.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**867 (IX). Nomination à un poste vacant au Comité des Commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

*Nomme* le Vérificateur général des comptes de la Norvège membre du Comité des Commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1955.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**868 (IX). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général à un poste vacant au Comité des placements**

*L'Assemblée générale*

*Confirme* le renouvellement, par le Secrétaire général, du mandat de M. Leslie R. Rounds, comme membre du Comité des placements pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1955.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*

**869 (IX). Nominations aux sièges vacants au Tribunal administratif des Nations Unies**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

M. Víctor Manuel Pérez Perozo,  
M. Bror Arvid Sture Petrán;

2. *Déclare* MM. Pérez Perozo et Petrán nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1955.

*496ème séance plénière,  
le 29 octobre 1954.*